



URBANISME

Déposez votre demande d'urbanisme en ligne !

Le dépôt d'un dossier peut désormais se faire de manière dématérialisée sur le guichet unique de Cap Atlantique.

Publié le 15 octobre 2026

Depuis le 1^{er} janvier 2022, les demandes d'autorisations d'urbanisme peuvent être dématérialisées. Cela concerne les 15 collectivités de l'agglomération, dont Pénestin fait partie.

Pour cela, rendez-vous sur le [guichet unique de Cap Atlantique](https://www.urbanisme.cap-atlantique.fr/guichet-unique).

De nombreux bénéfices pour les pétitionnaires :

- › possibilité de déposer sa demande en dehors des horaires d'ouverture des services
- › moins de documents papier et moins d'envois de courriers
- › information plus fluide sur l'état d'avancement du dossier

**MAIRIE DE
PÉNESTIN**
44 Rue du Calvaire
56760 Pénestin

HORAIRES :
Lun : 9h - 12h
Mar : 9h - 12h / 14h - 16h45
Mer : 9h - 12h / 14h - 16h45
Jeu : 9h - 12h
Ven : 9h - 12h / 14h - 16h45
Sam : 9h - 12h

TÉL. : 02 23 10 03 00